



N° 249  
FÉVRIER 2021

## ÉDITORIAL

### **Espoirs pour 2021 : surmonter les défis et construire ensemble une nouvelle normalité**

*Cette nouvelle année offrira des possibilités de débattre et de planifier des actions à long terme pour renforcer les systèmes de protection de remplacement et d'adoption, bien au-delà de la pandémie mondiale de COVID-19, tout en tirant les leçons de celle-ci.*

Plusieurs forums prévus au cours de cette année rassembleront des acteurs-clés et offriront des occasions de renforcer les efforts et les initiatives dans les domaines précités. Évidemment, il s'agira également de tenir compte et de réfléchir à certaines des leçons tirées, des expériences et des pratiques adoptées durant la pandémie en ce qui concerne la protection de l'enfance et les méthodes de travail. Quelles ont été les initiatives et les actions qui ont fonctionné ? Lesquelles, en particulier de celles qui ont été adoptées dans les premiers stades de la pandémie, ne se sont pas avérées efficaces pour protéger les enfants ? Lesquelles pourraient être considérées comme positives, bien au-delà de la situation actuelle ? Quelles ont été les expériences des professionnels à cet égard ?

#### **Diffusion des pratiques prometteuses dans le contexte d'une « nouvelle normalité »**

La plupart des gouvernements et des organisations ayant dû adapter leurs procédures de protection de l'enfance au nouveau contexte créé par la COVID-19, l'année 2021 sera un moment propice pour entreprendre un premier bilan des leçons tirées et des pratiques prometteuses développées au cours de l'année passée. En effet, de nombreux professionnels ont dû ajuster leurs méthodes de travail et augmenter le nombre d'interventions à distance tout en réfléchissant aux éléments de la protection de l'enfance qui ne peuvent pas être traités virtuellement ; d'autres ont élaboré de nouveaux moyens de coopération entre les différents acteurs impliqués dans les procédures de protection, de prise en charge et d'adoption (autorités, pouvoir judiciaire,

partenaires étrangers et autres). Lesquelles de ces initiatives peuvent devenir des pratiques à long terme, et dans quelle mesure ? ; et lesquelles devraient être soigneusement reconsidérées une fois qu'une nouvelle forme de normalité sera atteinte ? Au cours de l'année dernière, le SSI/CIR a également diffusé de nombreuses initiatives, rapports, et documentations opérationnelles élaborés par les gouvernements, la société civile et les agences internationales visant à assurer une protection des enfants de qualité. En outre, il a identifié un certain nombre de contributions utiles aux débats qui seront menés à cet égard au cours des prochains mois et années.

#### **Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993**

La Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 a été programmée à titre provisoire pour la semaine du 14 au 18 juin 2021. En plus d'offrir la possibilité à tous les États contractants de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue, leurs expériences et leurs pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des principes et normes inscrits dans la Convention, et ainsi renforcer leur coopération, la Commission spéciale de cette année sera sans aucun doute aussi une occasion bienvenue de réfléchir aux défis liés aux procédures d'adoption internationale en période de COVID-19. En effet, comment les pays ont-ils dû adapter leurs procédures et leurs pratiques à la lumière de ce nouveau contexte mondial ? À cet égard et en préparation de la réunion, le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé a demandé des informations et des réponses sur les effets de la COVID-19 sur les adoptions internationales

dans le cadre de la Convention relative à l'adoption de 1993, outre des informations plus générales relatives aux procédures, aux statistiques et aux coûts<sup>1</sup>. En ce qui concerne ce forum, le SSI/CIR s'engage à promouvoir les pratiques prometteuses et à contribuer aux discussions sur les besoins des pays, ainsi qu'à identifier les recommandations-clés dans ce contexte, comme par exemple : les normes internationales relatives à l'adoption internationale ont-elles pu être respectées pendant cette pandémie de Covid-19 ? Les procédures ont-elles été aménagées dans l'intérêt supérieur des enfants ? Certains de ces éléments ont également été abordés au préalable dans la récente version mise à jour de l'évaluation comparative du SSI/CIR sur les nouvelles technologies relatives à l'adoption.

### **Journée de débat général sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement**

Initialement prévue en septembre 2020 puis reportée à 2021, cette Journée de débat général a pour objectif d'explorer globalement la situation actuelle en matière de protection de remplacement dans toute sa complexité et d'identifier et d'examiner les sujets de préoccupation particuliers concernant la séparation

**Alors que nous espérons une année à venir plus radieuse et plus saine, ces opportunités de nous réunir – bien que peut-être encore à distance – contribueront à renforcer davantage nos engagements respectifs dans la protection de l'enfance, la protection de remplacement et l'adoption, malgré les défis supplémentaires de l'année passée et les leçons qui en ont été tirées. Le SSI/CIR reste pleinement engagé à participer à ces débats et à contribuer au développement d'initiatives-clés dans le contexte actuel et futur, en accord avec les normes et les principes internationaux.**

L'équipe du SSI/CIR  
Février 2021

#### **Références:**

<sup>1</sup> Voir : <https://www.hcch.net/fr/publications-and-studies/details4/?pid=6668&dtid=57>.

<sup>2</sup> Voir : <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2020.aspx>